

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU ROUSSILLON (CIVR)

Le CIVR a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2016, 2017 et 2018.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « CIVR 2016 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE		2016	2017	2018
Période				
I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :		Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) :		233 574	233 574	233 574
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) : Suivi Aval Qualité des produits		30 000	30 000	30 000
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;(Avec a) Objet et description de la ou les action(s) :				
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :				
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :				
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : Actions de communication locales, nationales, internationales		3 943 651	3 943 651	3 943 651
g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) :				
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) :				
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : Programmes techniques Interprofessionnels, confiés à la Station de Tresserre "Vinopole Roussillon"		129 000	129 000	129 000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :				
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :				
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :				
m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :				
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :				
Totaux		4 336 225	4 336 225	4 336 225
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés		Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) (1)	2 791 225	2 791 225
		Subventions	1 500 000	1 500 000
		Vente Matériel PLV	25 000	25 000
		Autres produits	20 000	20 000

(1) taux de CVO par Indication Géographique 2016-2017-2018

VINS	TAUX (€ HT/ha)
Appellation d'Origine Protégée	
Collioure	3,82
Côtes du Roussillon	5,00
Côtes du Roussillon Les Aspres	5,00
Côtes du Roussillon Villages	5,50
Côtes du Roussillon Villages à nom de commune	6,00
Banyuls et Banyuls Grand Cru	3,82
Grand Roussillon	2,90
Muscat de Rivesaltes	9,74
Rivesaltes	9,74
Maury	6,00
Indication Géographique Protégée	
Côtes Catalanes	1,50
Côte Vermeille	0,76

Signature du Président			
------------------------	--	--	--